

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 26 juillet 2019

### **Horaires d'ouverture des commerces dans le cadre de la Fête: un organe de médiation est à disposition du personnel de vente en cas de litiges**

Mesdames et Messieurs,

**Dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture des commerces à Vevey, la Municipalité, en collaboration avec le syndicat Unia et les représentants des employeurs et employés, a mis sur pied un organe de médiation. Deux médiatrices sont à disposition pour des entretiens individuels et confidentiels.**

Toutes les personnes désirant régler une situation conflictuelle en lien avec la prolongation des heures d'ouverture des commerces à Vevey peuvent désormais s'adresser à un organe de médiation mis en place par la Municipalité en collaboration avec le syndicat Unia et des représentants des employeurs et employés. Deux médiatrices, Mmes Odile Juillerat et Véronique Perroud assistent gratuitement et en toute impartialité les employés qui cherchent à clarifier une situation.

**Pour contacter les médiatrices :** [mediation.fetedesvignerons@bluewin.ch](mailto:mediation.fetedesvignerons@bluewin.ch)

A relever que les médiatrices n'ont pas pour mission de donner une expertise juridique et ne se substituent pas aux autorités juridiques existantes. L'objectif est d'établir un rapport de confiance et d'offrir un espace de parole confidentiel. En outre, lors d'un entretien, la personne pourra être accompagnée, si elle le souhaite, par un représentant du syndicat Unia, sans risque de conflit d'intérêt.

Cet organe de médiation a été mis en place par la Municipalité de Vevey, qui vise à favoriser la vie commerciale dans la commune durant les préparatifs de la Fête des Vignerons, et pendant l'événement. Un bilan sera tiré à l'issue de la manifestation.

Pour mémoire, à la suite d'un recours déposé par le syndicat Unia, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal avait validé au mois de juin la décision de la Municipalité d'autoriser l'ouverture prolongée des commerces jusqu'au 11 août prochain (voire 12 ou 13 août en cas de report de spectacles).

Cette mesure exceptionnelle concerne les exploitants de magasins situés dans le périmètre de la Fête des Vignerons, ainsi que le centre Manor et la Migros Midi-Coindet, qui ont donc la possibilité d'étendre leurs horaires du lundi au samedi jusqu'à 20h. Les commerces exploités sous la forme familiale peuvent, eux, ouvrir jusqu'à 22h.